

Bienvenue au CDI

Le Centre de Documentation et d'Information est un lieu calme, propice à la lecture, au travail et à la concentration.

Pourquoi venez-vous au CDI ?

Vous venez au CDI pour :

- faire une recherche ou un travail qui nécessite l'utilisation de documents
- lire
- utiliser un ordinateur
- rechercher des informations sur les métiers

Vous ne devez pas venir au CDI :

- faire vos devoirs
- sans but
- pour discuter avec vos camarades

Règles de vie du CDI :

- Par respect d'autrui, vous devez **parler à voix basse** et être le plus silencieux possible.
- Vous devez prendre tout ce dont vous avez besoin dans vos cartables et laisser ces derniers sur l'étagère rouge à l'extérieur du CDI. Vous n'avez pas le droit de sortir du CDI sans en avoir demandé l'autorisation à la documentaliste.
- Les chewing-gums, aliments et boissons sont interdits dans le C.D.I.
- Tout les documents doivent être manipulés avec soin et correctement rangés.

Accueil pendant les permanences :

- Après avoir été appelé en étude, vous devez vous inscrire auprès des surveillants (20 élèves maxi), puis vous rendre immédiatement au CDI dans le calme.

Accueil pendant la pause méridienne :

Vous pouvez venir au CDI pour lire ou faire une recherche pendant la pause de midi. Pour cela, vous devez vous être préalablement inscrit à la récréation du matin sur la liste déposée en face du foyer : vous serez ainsi prioritaires à la cantine. Après avoir mangé, vous devez attendre la documentaliste sous le préau devant la porte (et non dans le couloir). Si vous souhaitez simplement rendre ou emprunter un livre, l'inscription n'est pas obligatoire, mais vous devez venir entre 13h15 et 13h25. **Pas de circulation dans le couloir entre 12 h 45 et 13 h15.**

Le prêt :

Vous pouvez emprunter au maximum **3 livres** pour 15 jours. Au-delà, il faut soit rapporter le livre, soit prolonger le prêt. Certains documents ne sortent jamais du CDI (les bandes dessinées, les usuels, les derniers périodiques parus). Ils portent généralement une étiquette « consultation sur place »

Pour emprunter, il faut absolument passer par le **bureau de la documentaliste** et noter les informations requises sur le cahier de prêt.

Les livres rapportés doivent être déposés dans la **caisse bleue**.

En cas de retard, une **lettre de rappel** vous sera communiquée.

Tout document endommagé ou perdu sera **facturé**.

L'informatique :

Au CDI, la **charte Informatique et Internet** du collège est appliquée. Les ordinateurs sont réservés à un usage pédagogique et non personnel (=> interdiction de gérer son profil facebook, de consulter les mails de ses amis, de jouer, etc...).

Pour les utiliser, il faut **demander l'autorisation** à la documentaliste .

Pas plus de 2 élèves par poste.

L'accès à Internet est limité aux recherches liées aux cours.

Vous devez demander l'autorisation d'imprimer à la documentaliste et ne pouvez imprimer qu'une page à la fois à partir d'un éditeur de texte.

Tout élève ne respectant pas les règles du CDI et perturbant le travail de ses camarades peut se voir exclu.